



### **Arrêté du 09 JUILLET 2024**

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 JUIN 2024 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

#### **ARRETE :**

Pour les secteurs d'activités dont elle a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

#### **ARTICLE UNIQUE :**

**Madame Isabelle DELACHAIR**, Responsable Marchés Publics, pour :

- Viser les documents au titre de la maîtrise d'œuvre dans sa spécialité,
- Signer les bordereaux de transmission de pièces relatives aux marchés publics,
- Signer les convocations de la Commission d'Appel d'Offres et Commission des Achats,
- Dans le cadre de la procédure interne, procédure adaptée, signer les courriers aux candidats non retenus, et les courriers de réponse à une demande d'information des candidats évincés,
- Signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € HT pour l'exécution des marchés relevant de son secteur d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit.

Fait à Limoges, le 09 JUILLET 2024

Spécimen de la signature de  
Isabelle DELACHAIR  
Responsable Marchés Publics

**La Directrice Générale**  
**Céline MOREAU**

